# Article information:

Dominique Adrian, Les chartes constitutionnelles des villes d’Allemagne du Sud (XIVe-XVe siècle), Turnhout, Brepols (ARTEM, 29), 2021, 206 p. | Cairn.info  
<https://www.cairn.info/revue-histoire-urbaine-2022-3-page-III.htm>

# Article summary:

1. L'ouvrage de Dominique Adrian s'inscrit dans l'intérêt pour la scripturalité urbaine comme observatoire des mécanismes politiques, en partant de ce qu’il appelle des « chartes constitutionnelles ».

2. Ces textes produisent du droit et décrivent un fonctionnement institutionnel issu d’un compromis social engageant toute la société urbaine.

3. L'auteur redéfinit finement les groupes urbains de patriciens, métiers et commune, et leur articulation, en partant du plus près des textes qui proclament un accord entre les bourgeois.

# Article rating:

Appears moderately imbalanced: The article provides some useful information, but is missing several important points or pieces of evidence that would be required to present the discussed topics in a balanced and reliable way. You are encouraged to seek a more balanced perspective on the presented issues by exploring the provided research topics and looking at different information sources.

# Article analysis:

L'article est très bien documenté et offre une analyse complète des chartes constitutionnelles allemandes du XIVe au XVe siècle. Il fournit une bonne description des différents systèmes politiques mis en place par ces villes ainsi que des différents groupes impliqués (patriciens, métiers et commune). L'auteur examine également le rôle joué par ces chartes dans la fabrication et le maintien du consensus social et politique.

Cependant, il y a quelques points à prendre en compte concernant l'objectivité de l'article. Tout d'abord, il ne mentionne pas explicitement les sources utilisées pour étayer ses arguments ou soutenir ses affirmations. De plus, certaines affirmations ne sont pas suffisamment étayées par des preuves ou des exemples concrets pour être considérées comme vraies ou fiables. Par exemple, lorsque l'auteur affirme que « les textes imposés par les vainqueurs ne sont pas des contrats » (ligne 8), il n’offre aucune preuve ou explication supplémentaire pour étayer cette affirmation. Enfin, il n’explore pas suffisamment les contre-arguments possibles à son argumentation principale ni ne présente les deux côtés de la même manière.

# Topics for further research:

* Chartes constitutionnelles allemandes du XIVe au XVe siècle - sources
* Chartes constitutionnelles allemandes du XIVe au XVe siècle - contre-arguments
* Chartes constitutionnelles allemandes du XIVe au XVe siècle - patriciens
* Chartes constitutionnelles allemandes du XIVe au XVe siècle - métiers
* Chartes constitutionnelles allemandes du XIVe au XVe siècle - commune
* Chartes constitutionnelles allemandes du XIVe au XVe siècle - consensus social et politique

# Report location:

<https://www.fullpicture.app/item/4271ccf4dba021b63f1de9a6b4516246>